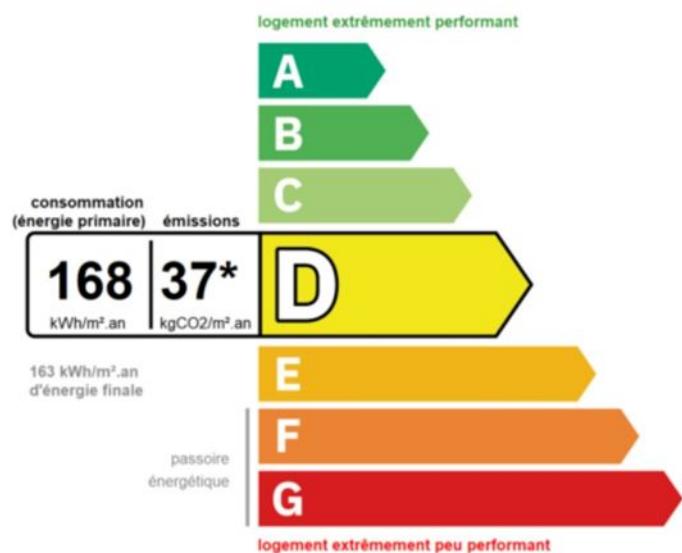


Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



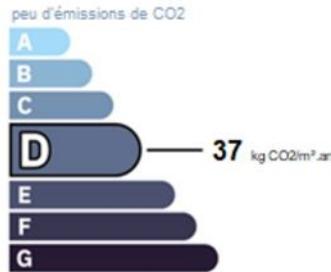
mission : Etude DPEV5
adresse : 2 avenue de Savigny, 8ème étage, lot n°2349, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
type de bien : Appartement
année de construction : Entre 1948 et 1974
surface de référence : 95,68 m²
propriétaire : [REDACTED]
adresse : [REDACTED]

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

*Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 3565 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 18470 km parcours en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

1250 €

et

1740 €

par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

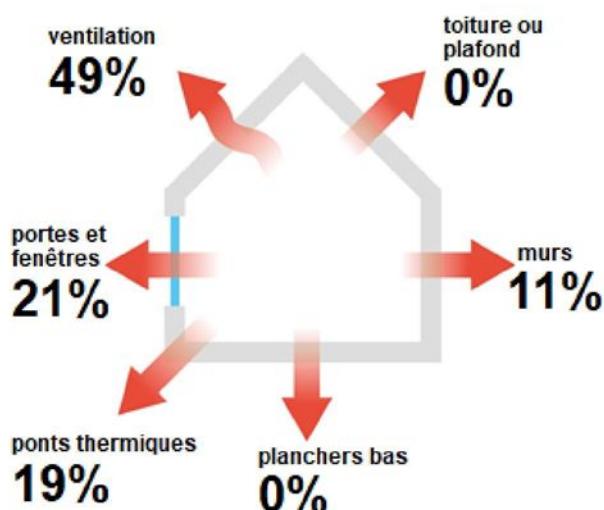
Informations diagnostiqueur

EURODIEK

65 avenue du Général de Gaulle
77420 CHAMPS SUR MARNE
diagnostiqueur : Jean-François MOREAU



tel : 0160080757
email : contact@eurodiek.com
n° de certification : ODI-00001
date de fin de validité : 02/01/2030
organisme de certification : CESI Certification

Schéma des déperditions de chaleur**Performance de l'isolation****Système de ventilation en place**

- Ventilation Naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)***Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :**

fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

	chauffage au bois		chauffe-eau thermodynamique
	géothermie		pompe à chaleur
	réseau de chaleur ou de froid vertueux		panneaux solaires photovoltaïques
	panneaux solaires thermiques		

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
thermometer chauffage	Réseau 8311 (8311 é.f.)	entre 630€ et 860€	49,8%
shower eau chaude sanitaire	Réseau 6950 (6950 é.f.)	entre 520€ et 720€	41,7%
fan refroidissement	0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
lightbulb éclairage	électricité 416 (181 é.f.)	entre 50€ et 80€	4,2%
fan auxiliaires	électricité 417 (181 é.f.)	entre 50€ et 80€	4,2%
énergie totale pour les usages recensés	16094 kWh (15623 kWh é.f.)	entre 1250€ et 1740€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 125l par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -22% sur votre facture **soit -203€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 125€/jour d'eau chaude à 40°

51l consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture **soit -255€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<ul style="list-style-type: none">- Mur en béton banché Ep <=20cm Travaux d'isolation effectués entre 1989 et 2000 (ITE Sans retour d'isolant)Mur donnant sur l'extérieur Ouest : 10,87 m²Nord, Nord Est, Nord Ouest : 28,05 m²	moyenne
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture/plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	<ul style="list-style-type: none">- PF. sans soub. PVC double vitrage(VNT) air 12mm Avec ferm.	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	<ul style="list-style-type: none">- Raccordement à un réseau de chaleur collectif, Radiateur HT avec robinet thermostatique
 eau chaude sanitaire	<ul style="list-style-type: none">- Réseau de chaleur
 climatisation	<ul style="list-style-type: none">- Sans objet
 ventilation	<ul style="list-style-type: none">- Ventilation Naturelle par conduit
 pilotage	<ul style="list-style-type: none">- Collectif sans détection de présence

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
 Radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 Circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 Isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel -> tous les 20 ans.
 Eclairage	Nettoyer les ampoules et les luminaires.

 Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels

montant estimé : 9400 à 9400€

1

lot	description	performance recommandée
Menuiseries	<p>Remplacement des fenêtres existantes</p> <p>Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.</p> <p>Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec $Uw \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $Uw \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$</p>	$Uw \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $Uw \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$
Murs	<p>Isolation des murs extérieurs par l'extérieur</p> <p>En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.</p> <p>En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).</p> <p>Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.</p> <p>Pour bénéficier de MaPrimRénov' Parcours accompagné choisir un isolant avec $R = 4,4 \text{ m}^2\text{.K/W}$ et dans les autres cas choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2\text{.K/W}$.</p>	$R \geq 4,4 \text{ m}^2\text{.K/W}$

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 12700 à 12700€

lot	description	performance recommandée
Ventilation	<p>Mise en place VMC à extraction hygro(A)</p> <p>Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.</p> <p>Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.</p> <p>Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.</p>	
Chauffage	<p>Remplacement de la chaudière par une PAC air/eau</p> <p>L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.</p> <p>Adapter les radiateurs (chaleur douce) pour que le coefficient de performance soit optimum.</p> <p>Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.</p>	

Commentaires :

Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.

Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir des fenêtres avec $Uw \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,3$ ou $Uw \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $Sw = 0,36$

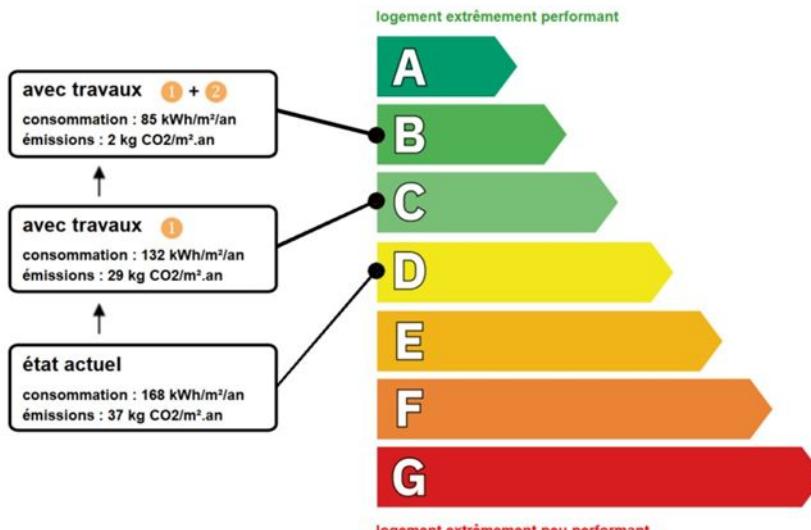
L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Adapter les radiateurs (chaleur douce) pour que le coefficient de performance soit optimum.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

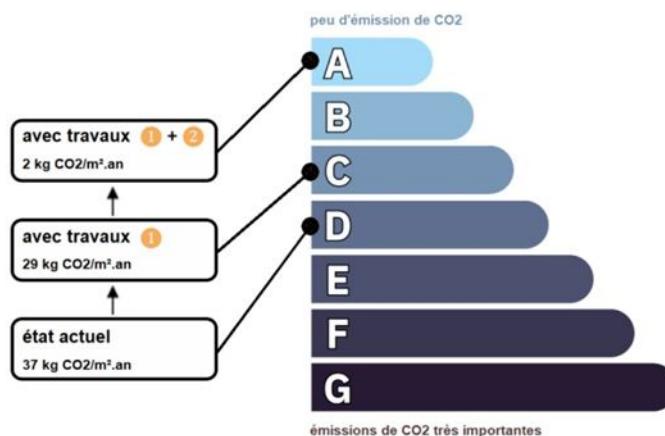
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par CESI Certification, Tour HYFIVE 1 avenue du Général de Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE

Référence du logiciel validé : **DPEWIN version V5**

Référence du DPE : **2593E0277823G**

Date de visite du bien : **20/01/2025**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **930050000DN0076**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur**

VV2024.6.1.0)

Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

- Descriptif des installations communes de chauffage.

Propriétaire des installations communes :

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les éléments constitutifs du bâti ne sont pas observables dans leurs ensembles, par conséquent des valeurs sont utilisés par défaut selon la période estimée de construction, ce qui peut induire des différences entre les valeurs réelles de consommations et celles relevées sur le DPE.

Les éléments suivants peuvent également expliquer les écarts :

Les pathologies repérées, non prises en compte dans le calcul (isolant tassé ou mouillé, vitre cassée, équipement technique ne fonctionnant pas, fuites d'air, .);

La non prise en compte de certains volumes qui ne devraient pas être chauffés

Les équipements de chauffage ou d'ECS non pris en compte (saisie limitée aux 2 équipements principaux),

Commentaires :

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		93
Altitude	🔍	Donnée en ligne
40 m		
Type de bâtiment	🔍	Observé/Mesuré
Appartement		
Année de construction	≈	Estimé
Entre 1948 et 1974		
Surface de référence	🔍	Observé/Mesuré
95,68 m ²		
Nombre de niveaux	🔍	Observé/Mesuré
1,0		
Nombre de logement du bâtiment	🔍	Observé/Mesuré
553		
Hauteur moyenne sous plafond	🔍	Observé/Mesuré
2,50 m		

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
MUR ext	surface	Observé/Mesuré 38,91 m ²
	type d'adjacence	Observé/Mesuré Extérieur
	matériau mur	Observé/Mesuré Murs en béton banché
	épaisseur mur	Observé/Mesuré 20 cm
	état d'isolation	Observé/Mesuré isolé
	type d'isolation	ITE
	année isolant	Document Fourni Entre 1989 et 2000

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
PFenêtre n°2	surface	Observé/Mesuré 3,88 m ²
	nombre	Observé/Mesuré 1
	type de vitrage	Observé/Mesuré Double vitrage
	épaisseur lame d'air	Observé/Mesuré 12,0 mm
	présence couche peu émissive	Observé/Mesuré non
	gaz de remplissage	Observé/Mesuré air sec
	largeur du dormant	Observé/Mesuré 5 cm
	inclinaison vitrage	Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	Observé/Mesuré PVC
	type ouverture	PF battante sans sous bassement
	type volets	Observé/Mesuré Persienne avec ajours
	type de pose	Observé/Mesuré Nu intérieur
	menuiserie avec joints	Observé/Mesuré oui
	baies Ouest	Observé/Mesuré 3,88 m ²
PFenêtre n°1	type de masque proche	Observé/Mesuré absence de masque proche
	type de masque lointain	Observé/Mesuré absence de masque lointain
	surface	Observé/Mesuré 2,43 m ²
	nombre	Observé/Mesuré 1
	type de vitrage	Observé/Mesuré Double vitrage
	épaisseur lame d'air	Observé/Mesuré 12,0 mm
	présence couche peu émissive	Observé/Mesuré non
	gaz de remplissage	Observé/Mesuré air sec
	largeur du dormant	Observé/Mesuré 5 cm
	inclinaison vitrage	Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	Observé/Mesuré PVC
	type ouverture	PF battante sans sous bassement
	type volets	Observé/Mesuré Persienne avec ajours
	type de pose	Observé/Mesuré Nu intérieur
Fenêtre n°3	menuiserie avec joints	Observé/Mesuré oui
	baies Ouest	Observé/Mesuré 2,43 m ²
	type de masque proche	Observé/Mesuré Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias Avancée entre 1m et 2m
	type de masque lointain	Observé/Mesuré absence de masque lointain
	surface	Observé/Mesuré 7,43 m ²
	nombre	Observé/Mesuré 5
	type de vitrage	Observé/Mesuré Double vitrage
	épaisseur lame d'air	Observé/Mesuré 12,0 mm
	présence couche peu émissive	Observé/Mesuré non
	gaz de remplissage	Observé/Mesuré air sec
	largeur du dormant	Observé/Mesuré 5 cm
	inclinaison vitrage	Observé/Mesuré Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	Observé/Mesuré PVC
	type ouverture	PF battante sans sous bassement
	type volets	Observé/Mesuré Persienne avec ajours

Fenêtre n°3

Fiche technique du logement (suite)

	type de pose	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	Observé/Mesuré	oui
	baies Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	Observé/Mesuré	7,43 m ²
	type de masque proche	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	Observé/Mesuré	absence de masque lointain

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'extérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,065
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	42,12 m
pont thermique 2	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Refend
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'extérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,065
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	5 m
pont thermique 3	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Refend
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'extérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,13
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	2,5 m
pont thermique 4	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'extérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,9
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	6,14 m
	largeur du dormant menuiserie	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	Observé/Mesuré	non
pont thermique 5	position menuiserie	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'extérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,9
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	5,52 m
	largeur du dormant menuiserie	Observé/Mesuré	5 cm
pont thermique 6	retour isolation autour menuiserie	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'extérieur
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,9
	longueur du pont thermique	Observé/Mesuré	19 m

équipements	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	Observé/Mesuré	Ventilation naturelle par conduit
	façades exposées	Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

Fiche technique du logement (suite)

équipements

équipements

donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	Observé/Mesuré
	type de générateur	Observé/Mesuré
	année du générateur	Observé/Mesuré
	type de cascade	Observé/Mesuré
	énergie utilisée	Observé/Mesuré
	Raccordement réseau	Observé/Mesuré
	type d'émetteur	Observé/Mesuré
	Année d'installation émetteur	Observé/Mesuré
	type de chauffage	Observé/Mesuré
	type de régulation	Observé/Mesuré
	Equipement d'intermittence	Observé/Mesuré
	Type de distribution	Observé/Mesuré
	Isolation des réseaux	Observé/Mesuré
	Nombre de niveaux	Observé/Mesuré
		1
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	Production instantanée/accumulation	Observé/Mesuré
	Type de production	Observé/Mesuré
	Type de production autre	Observé/Mesuré
	état d'isolation du réseau de distribution	Observé/Mesuré
	type d'installation	Observé/Mesuré
	nombre de logements	Observé/Mesuré
	année d'installation	Observé/Mesuré
	pièces alimentées contigües	Observé/Mesuré
	production hors volume habitable	Observé/Mesuré
	état d'isolation du réseau de distribution	Observé/Mesuré
	type de réseau collectif	Observé/Mesuré

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par CESI CERTIFICATION

CESI CERTIFICATION

Tour HYFIVE
1 av. du Général De Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE

CERTIFICAT

N° ODI-00001

Version 18

Nous attestons que :
MOREAU Jean-François

Né(e) le : 22/06/1979
A : Brou Sur Chantereine

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)

Termites métropole
Amiante sans mention
Amiante avec mention
DPE Individuel
DPE Tous types de bâtiments
Plomb CREP sans mention
Gaz
Électricité

Validité du Certificat

Du 11/01/2022 au 10/01/2029
Du 01/07/2022 au 30/06/2029
Du 01/07/2022 au 30/06/2029
Du 03/01/2023 au 02/01/2030
Du 03/01/2023 au 02/01/2030
Du 23/06/2023 au 22/06/2030
Du 24/06/2023 au 23/06/2030
Du 11/07/2023 au 10/07/2030

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

- Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termeite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
- Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Édité à Paris,

Le 01/09/2024

Le Directeur


Sébastien MAURICE

cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
Accréditation
n° 4-0646
portée disponible sur
www.cofrac.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MOREAU Jean-François, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 1500000 € par sinistre et 1500000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agrérer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
E-mail : contact@vdassocies.fr
N°ORIAS 13 010 220 (VD ASSOCIES)
Site ORIAS www.orias.fr



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

SASU EURODIEK
65 AV DU GENERAL DE GAULLE
77420 CHAMPS SUR MARNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10288677204 ayant pris effet le 30/05/2022

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 1.500.000€ par année d'assurance.

AMIANTE :
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEÉE ET ENROBES
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU ABSENCE D'AMIANTE

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRIELLES, LYCTUS)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CERTIFICAT DE SURFACE (art 111-2 DU CCH)

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ERP ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
CERTIFICAT DE DECENTE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERIAUX
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP
DIAGNOSTIC POLLUTION DES SOLS
GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DTA ET DES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Fait à LE BOUSCAT le 23/12/2024
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 794 774 239 ORIAS 1301027
Tél : 05 56 30 95 75